

PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 5 septembre 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

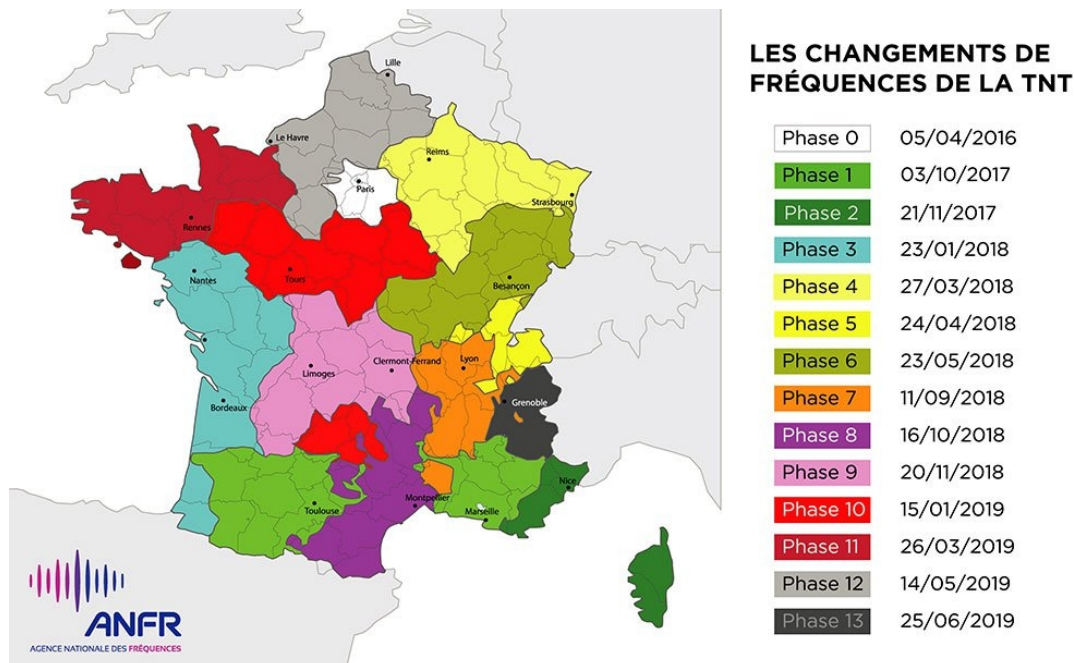
### Réception des chaînes de la TNT en Ardèche : changement de fréquences à partir du 11 septembre 2018

À partir du 11 septembre 2018, le département de l'Ardèche sera concerné par des modifications de fréquences de la TNT. Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau (voie hertzienne terrestre) : ils risquent de perdre une partie de leurs chaînes et devront donc, ce même jour, procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT.

Ces travaux sur le réseau de télévision ont pour objectif de favoriser le déploiement du très haut débit mobile (4G et 5G à l'avenir) et répondre ainsi à l'augmentation de l'échange des données mobiles, en croissance d'environ 60 % par an en France. Ce redéploiement des fréquences permet ainsi d'améliorer la connectivité dans les différents territoires.

Des opérations techniques sont toutefois nécessaires pour assurer ce transfert : **des changements de fréquences de la TNT sont planifiés sur 13 phases successives jusqu'à juin 2019 qui concernent chacune une partie différente de la France métropolitaine.**

Les foyers recevant la télévision par un autre mode (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne seront pas impactés par ce changement de fréquences.



#### CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche

Cabinet/ Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09

Courriel : [pref-communication@ardèche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardèche.gouv.fr)

Internet : [www.ardèche.gouv.fr](http://www.ardèche.gouv.fr)

